

PASS-LOG*

Étudiants, la Ville de Toulouse avance
votre premier mois de loyer !

Pour qui ?

- Tous les étudiants, âgés de **18 à 26 ans** sans condition de ressources
- Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur
- Ayant signé un bail d'habitation sur la commune de Toulouse dans le parc privé ou public

Combien ?

- L'avance couvre le premier mois de loyer (limitée à 500 €)
 - Le remboursement commence 3 mois après l'accord de prêt
- Il s'étale sur **3 ans maximum**, à hauteur de **10 € minimum** sans assurance ni frais de dossier

Où se renseigner ?

- Sur le site <http://passlog.univ-toulouse.fr>
contact : passlog@univ-toulouse.fr
- À la **Mission Accueil Logement Étudiant**
Université de Toulouse, 15 rue des Lois
à Toulouse (Métro Capitole)
contact : **05 61 14 58 48**

*Cette aide de la Mairie de Toulouse peut compléter le dispositif national d'avance LOCA-PASS® qui finance le dépôt de garantie demandé par le bailleur à l'entrée dans les lieux.



MAIRIE DE



TOULOUSE

www.toulouse.fr

